



VILLE DE
MACAMIC
Une ville de choix

**Aux contribuables de la
Ville de Macamic**

AVIS PUBLIC

Est donné par la greffière-trésorière adjointe de la Ville de Macamic, que :

Lors de la séance régulière du 25 mai 2026 à 19 heures le conseil municipal de la Ville de Macamic étudiera la demande de dérogation mineure concernant la propriété suivante:

315, chemin Ceinture du Lac
Lot 4 729 023
Cadastre du Québec

L'objet de la demande est le suivant:

- ▶ Permettre la reconstruction du garage détaché de 114,2 m², qui s'est effondré en avril 2026 en raison du poids de la neige, afin de porter la superficie totale des bâtiments secondaires détachés à un maximum de 299,1 m² au lieu de 140 m² tel prescrit au règlement de zonage # 26-382, et en remplacement de la limite de 294,34 m² autorisée par la résolution 2022-02-056.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre concernant cette demande de dérogation mineure lors de la séance du 25 mai 2026 à 19 heures à la salle du conseil de Macamic.

Donné à Macamic, ce 23 avril 2026

Joëlle Rancourt
Greffière-trésorière adjointe